

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DU JURA**Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :**17 septembre 2021**

et qu'elle a été faite le

17 septembre 2021Que le nombre des membres en
exercice est de : 47**Présents : 38****Absents suppléés : 1****Absents excusés : 8**Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales**Délibération n°
DCC2021_09_111****Objet :**Approbation du procès-verbal de la
séance du 30 juin 2021 et
désignation d'un secrétaire de
séance**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT*****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*****Séance du jeudi 23 septembre 2021**

Conseillers communautaires en exercice : 47

L'an deux mil vingt et un, le 23 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à Orchamps
après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme
FASSENET.**Présents : Brans** : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-Noël
ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** :
Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony
FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO **Etrepigny** : M. Laurent
CHENU **Evans** : M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Hubert
BACOT, M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie
NIALON **Gendrey** : Mme Lydia LUTHRINGER **La Barre** : M. Philippe
GIMBERT **Louvatange** : M. Jérôme FASSENET **Montmirey-la-
Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE
Mutigney : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD
Orchamps : M. Régis CHOPIN, Mme Lucette NAEGELLEN M.
Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLOT
Ougney : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagney** :
M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme
Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis
MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Salans** : M. Philippe SMAGGHE,
M. Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Thervay** : M.
Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Alain GOMOT.**Suppléés : Rouffange** : M. Jean-Yves BOILLON**Absents excusés : Evans** : M. François GRESET **Fraisans** : Mme
Marie-Anne LONGY **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT
Monteplain : M. Luc BEJEAN **Romain** : Mme Aurélie
CHANCENOTTE **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les
Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS**Secrétaire de séance** : M. Alain GOMOT**Procurations de vote :****Mandants : Evans** : M. François GRESET **Fraisans** : Mme Marie-
Anne LONGY **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Romain** : Mme
Aurélie CHANCENOTTE **Sermange** : M. Michel BENESSIANO**Mandataires : Evans** : M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M.
Sébastien HENGY **Louvatange** : M. Jérôme FASSENET **Dammartin
Marpain** : M. Antony BOURCET **Orchamps** : M. Régis CHOPIN*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h39 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021



ID : 039-243900560-20210930-DCC_09_111-AU

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2021 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil Communautaire,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

Les délibérations peuvent être consultées à la Communauté de Communes de JURA NORD (1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE).

Le compte-rendu de la séance a fait l'objet d'un envoi électronique à tous les délégués communautaires ainsi qu'à tous les conseillers municipaux comme le prévoit la loi.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **nomme Monsieur Alain GOMOT comme secrétaire de séance ;**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 30 juin 2021.**

Le compte-rendu est joint en annexe.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021



ID : 039-243900560-20210930-DCC_09_111-AU

Annexe COMPTE-RENDU DU 30/06/2021



Compte-rendu succinct

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Le Président :
M. Gérôme FASSETNET

Le Secrétaire de Séance :
M. Jean-Louis MORLIER

Affiché le :

**Séance du
Mercredi 30 juin 2021**

Personnes excusées/absentes :

- Dampierre : M. Alain GOUMAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Stéphanie PICOT
- Louvatange : M. Gérôme FASSETNET
- Montepain : M. Luc BEJEAN
- Orchamps : M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLOT
- Plumont : M. Christophe PERRET
- Ranchot : M. Gérard ROBERT
- Serre les Moullères : M. Claude TERRON

Le Conseil Communautaire a été convoqué le mercredi 30 juin 2021 à 19h00 à la salle des Forges de Fraisans sous la présidence de M. Gérôme FASSETNET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h57 et a été levée à 21h25.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES
a. Installation des conseillers communautaires de la commune de Rouffange suite aux élections

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président et Président de séance, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe les deux conseillers communautaires de la commune de ROUFFANGE, qui sont les suivants :

- Madame Aurore VUILLEMIN PLANCON (maire) en tant que titulaire,
- Monsieur Jean-Yves BOLLON (1^{er} adjoint) en tant que suppléant.

Voté à l'unanimité

b. Approbation des procès-verbaux de la séance du 25 mars 2021 et du 8 avril 2021 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président et Président de séance, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Jean-Louis MORLIER comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 25 mars 2021.
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 8 avril 2021.

Voté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021



ID : 039-243900560-20210930-DCC_09_111-AU

c. Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président et Président de séance, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

d. Modification du règlement intérieur du conseil communautaire suite à la demande de la Sous-Préfecture de Dole

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président et Président de séance, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte cette modification et à se prononce favorablement sur le règlement intérieur modifié du Conseil Communautaire tel qu'annexé à la présente délibération.

Voté à l'unanimité

e. Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes Jura Nord

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président et Président de séance, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de transférer, à la Communauté de Communes Jura Nord, la compétence supplémentaire suivante : Missions facultatives de l'assainissement non-collectif :
 - a. Fixer des prescriptions techniques pour les études de sols ou le choix de la filière, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'une installation ;
 - b. Assurer, à la demande du propriétaire et à ses frais, l'entretien des installations.
- décide de transférer, à la Communauté de Communes Jura Nord, la compétence supplémentaire suivante : Missions facultatives de l'assainissement collectif :
 - a. Fixer des prescriptions techniques pour la réalisation des raccordements des eaux usées et des eaux pluviales (art L1331-1 du CSP) ;
 - b. Réaliser d'office la partie publique du branchement lors de la construction d'un nouveau réseau ;
 - c. Réaliser, à la demande du propriétaire, la partie publique du branchement des immeubles édifiés postérieurement au réseau ;
 - d. Versement de la Participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les immeubles édifiés postérieurement au réseau.
- modifie les statuts de la Communauté de Communes Jura Nord comme suit : Ajout de la compétence supplémentaire suivante : 26. Missions facultatives de l'assainissement non-collectif :
 - a. Fixer des prescriptions techniques pour les études de sols ou le choix de la filière, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'une installation ;
 - b. Assurer, à la demande du propriétaire et à ses frais, l'entretien des installations.
- modifie les statuts de la Communauté de Communes Jura Nord comme suit : Ajout de la compétence supplémentaire suivante : 27. Missions facultatives de l'assainissement collectif :
 - a. Fixer des prescriptions techniques pour la réalisation des raccordements des eaux usées et des eaux pluviales (art L1331-1 du CSP) ;
 - b. Réaliser d'office la partie publique du branchement lors de la construction d'un nouveau réseau ;
 - c. Réaliser, à la demande du propriétaire, la partie publique du branchement des immeubles édifiés postérieurement au réseau ;
 - d. Versement de la Participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les immeubles édifiés postérieurement au réseau.

2

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021



ID : 039-243900560-20210930-DCC_09_111-AU

- modifie les statuts de la Communauté de Communes Jura Nord en ajoutant la compétence « assainissement » dans les compétences obligatoires et en supprimant celle-ci des compétences optionnelles ;
- décide de solliciter les communes membres de la Communauté de Communes Jura Nord, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin qu'elles se prononcent au sujet de ces modifications statutaires, préciser que, sans réponse de leur part dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire, leur décision sera réputée favorable ;
- décide de donner pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente décision.

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

- a. *Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet, à raison de 29,11h*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoint techniques territoriaux à temps non-complet, à raison de 29,11h ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- b. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations à temps non-complet, à raison de 27,37h*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- supprime ce poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet, à raison de 27,37h ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- c. *Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC)*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- DECIDE de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021



ID : 039-243900560-20210930-DCC_09_111-AU

- o Contenu du/des poste(s) : technicien assainissement
- o Durée du contrat : 12 mois
- o Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- o Rémunération : SMIC
- **AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Vote à l'unanimité

d. Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC)

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :**
 - o Contenu du/des poste(s) : technicien assainissement
 - o Durée du contrat : 12 mois
 - o Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
 - o Rémunération : SMIC
- **AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Vote à l'unanimité

e. Délibération relative au recours à l'apprentissage pour le service « Ressources Humaines »

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage ;**
- **DÉCIDE de conclure dès le 1^{er} septembre 2021, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :**

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Ressources humaines	1	Bachelor Chargé de l'administration des RH	12 mois

- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.**

Vote à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021



ID : 039-243900560-20210930-DCC_09_111-AU



3. FINANCES

a. Décision modificative n°1 – Budget Principal 2021

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président et Président de séance, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce sur cette décision modificative n° 1 au Budget Principal de l'exercice 2021 comme ci-après.

BUDGET PRINCIPAL 2021
 Décision modificative n°1

Section Fonctionnement								
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte	Service	SRV	Dépenses	Recettes	Commentaires
11		60632	Fournitures de petit équipement	SEF	FRANSANS	500,00 €		ERREUR SAISIE RP
12		6218	Autre personnel extérieur	MEF		8 000,00 €		REINFOR COVID
12		6218	Autre personnel extérieur	SCO		8 000,00 €		REINFOR COVID
12		6262	Frais de télécommunications	VER	CU	202,00 €		REGUL CONSO TEL PORTABLE CU
3		6372	Amendes fiscales et pénalités	GRN		16 400,00 €		ANNULATION PENALITERS URSCAF
12		632	Dépenses (matérielles / fonctionnement)	BAT		500,00 €		Transfert compte
12		632	Virement à la section d'investissement	GRN		202,00 €		Transfert compte
Total Fonctionnement						- €	- €	

Section Investissement								
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte	Service	SRV	Dépenses	Recettes	Commentaires
00		600	Dépenses imprévues (investissement)	BAT		1 200,00 €		Transfert compte
15		1641	Emprunts en euros	BAT	SCOGEND	350 000,00 €		REINFOR PRET RELAIS PEVEG
15		1641	Emprunts en euros	BAT	GENOPEY	350 000,00 €		REINFOR PRET RELAIS PEVEG
10	POLE ELUN	2081	Frais d'études	BAT	PEVEG	400,00 €		AVANTANT CALE
11		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	GRN		17 000,00 €		mise au norme messagerie
11		2251	Matériel de bureau et matériel informatique	GRN	CU	242,00 €		REGUL CONSO TEL PORTABLE CU
11		2388	Autres immobilisations corporelles	CO		17 000,00 €		Amortisation acquisition machine bois
13		3113	Constructions	SCO	SCOGEND	1 000,00 €		TRV SUPP; PEVEG
13		3113	Constructions	BAT		283 000,00 €		INTEGRATION FRAIS ETUDES ET ANNONCES
13		3113	Constructions	BAT	PEVEG	50 000,00 €		INTEGRATION AVANCES PEVEG
02		632	Virement de la section de fonctionnement	GRN		- 202,00 €		Transfert compte
02		632	Produits de cessions	CO		250,00 €		CESSION GEDROUSSA LLEUSE REPRISE
02		632	Produits de cessions	GRN	CU	40,00 €		REGUL CONSO TEL PORTABLE CU
02		63222	F.C.T.V.A.	GRN				SOLUSCRIPT PRET SOLIDE PEVEG
16		1641	Emprunts en euros	SCO	SCOGEND	150 000,00 €		150 000,00 €
16		1641	Emprunts en euros	BAT	GENOPEY	150 000,00 €		150 000,00 €
16		2083	Frais d'études	BAT		230 000,00 €		INTEGRATION FRAIS ETUDES ET ANNONCES
16		2083	Frais d'études	BAT		10 000,00 €		INTEGRATION FRAIS ETUDES ET ANNONCES
16		2388	Acquisitions et amortissements effectués sur immobilisations d'immobilisations corporelles	BAT	PEVEG	50 000,00 €		INTEGRATION AVANCES PEVEG
Total Investissement						780 000,00 €	780 000,00 €	

Vote à l'unanimité

4. TRANSITION ENERGETIQUE

a. Avis sur l'usage futur du site de l'installation de méthanisation Agro Energies dans le cadre du dossier de demande d'enregistrement ICPE

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président et Président de séance, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

La Communauté de Communes étant compétente en termes de document d'urbanisme, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- donne son avis favorable sur la proposition annexée d'usage futur du site et basée sur la réglementation en vigueur ;
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer l'avis ci-annexé relatif à la proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt et conformément à la décision du Conseil et à signer tout acte afférent.

Vote à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021



ID : 039-243900560-20210930-DCC_09_111-AU

b. Avis sur l'usage futur du site de l'installation de méthanisation Chassey Energies dans le cadre du dossier de demande d'enregistrement ICPE

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président et Président de séance, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

La Communauté de Communes étant compétente en termes de document d'urbanisme, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- donne son avis favorable sur la proposition annexée d'usage futur du site et basée sur la réglementation en vigueur ;
- autorise M. le Président à signer l'avis ci-annexé relatif à la proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt et conformément à la décision du Conseil et à signer tout acte afférent.

Vote à l'unanimité

c. Contrat de relance et de transition écologique

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président et Président de séance, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide le protocole de CRTE joint en annexe, incluant les potentielles modifications ultérieures demandées par l'Etat et la mise à jour des actions des communes (seulement celles qui sont pertinentes dans le CRTE seront indiquées) ;
- autorise le Président de la Communauté de Communes à signer le protocole avec l'Etat prévue d'ici le 30 juin 2021.

Vote à l'unanimité

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME

a. ZA « Les Perrières » à Dampierre : Vente du lot n°2 pour une surface de 2 963 m² et du lot n°3 pour une surface de 2 801 m² à l'entreprise SAS MDP TEAM

Monsieur François GRESET, Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la vente du lot n° 2, situé sur l'extension de la ZA « Les Perrières » à Dampierre à l'entreprise SAS MDP TEAM, d'une surface de 2 963 m² au prix de 15,00 € HT/m²; pour un montant de 44 445 € HT ;
- accepte la vente du lot n° 3, situé sur l'extension de la ZA « Les Perrières » à Dampierre à l'entreprise SAS MDP TEAM, d'une surface de 2 801 m² au prix de 15,00 € HT/m²; pour un montant de 42 015 € HT ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ces dossiers ;
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

b. Aide à l'Immobilier d'Entreprises (AIE) : Attribution d'une AIE à l'entreprise SAS PLASMOLD

Monsieur François GRESET, Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021



ID : 039-243900560-20210930-DCC_09_111-AU

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- octroie à la Région BFC une autorisation d'intervention par voie de convention unique ;
- autorise M. le Président à signer tout acte afférent ;
- autorise M. le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

6. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- a. *Participation financière de la Communauté de Communes Jura Nord à la réalisation d'une passerelle accolée à la charpente métallique dans le cadre des travaux de réparation du pont sur le Doubs reliant les communes de Salans et Saint-Vit*

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte que la Communauté de Communes Jura Nord prenne en charge 25 % du coût de l'opération ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- b. *Conventions de mise à disposition à titre gratuit de VAE (Vélos à Assistance Electrique)*

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président et Président de séance, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte de mettre à disposition gratuitement au Garage GERBER Automobiles 2 VAE ;
- accepte de mettre à disposition gratuitement au camping d'Orchamps 1 VAE ;
- met en place une convention de mise à disposition gratuite pour chaque demandeur et accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

7. ASSAINISSEMENT

- a. *Constitution d'un groupement de commandes avec le SIEVO relatif aux travaux d'assainissement sur la commune de Vitreux*

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président et Président de séance, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve et autorise l'adhésion de la Communauté de communes JURA NORD au groupement de commandes ayant pour objet la réalisation des travaux conjoints d'assainissement et d'eau potable sur la commune de VITREUX ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021



ID : 039-243900560-20210930-DCC_09_111-AU

- approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, ci-jointe qui régit les modalités de fonctionnement de ce groupement et d'autoriser Monsieur le Président à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant ;
- précise que la Communauté de Communes JURA NORD, est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargé, au nom et pour le compte des membres du groupement :
 - d'organiser, dans le respect des règles de la commande publique, la procédure de passation du marché et le choix d'une entreprise répondant aux besoins de chacun ;
 - de signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- b. *Travaux de réhabilitation du système d'assainissement sur la commune de Vîtreux : demande de subvention*

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président et Président de séance, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- sollicite les aides de l'Agence de l'Eau, du Département du Jura et de l'Etat pour cette opération ;
- approuve le plan de financement de l'opération ci-dessus ;
- sollicite une autorisation de débiter les travaux avant notification de l'aide ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières et signer tout acte afférent ;
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Voté à l'unanimité

- c. *Travaux de réhabilitation du système d'assainissement du réseau + station d'épuration sur la commune d'Orchamps : demande de subvention*

Monsieur Michel BENESSIONO, Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'élire Monsieur Michel BENESSIONO, 2^{ème} Vice-président, comme Président de séance ;
- sollicite les aides de l'Agence de l'Eau, du Département du Jura et de l'Etat pour cette opération ;
- approuve le plan de financement de l'opération ci-dessus ;
- sollicite une autorisation de débiter les travaux avant notification de l'aide ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières et signer tout acte afférent ;
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Voté à l'unanimité

- d. *Modification du plan de financement de la délibération n° DCC2020_12_182 relative aux demandes de subventions des travaux concernant le raccordement des effluents de Selons/Fraisans sur la STE à Ranchot « TRANCHE 2 »*

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président et Président de séance, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021



ID : 039-243900560-20210930-DCC_09_111-AU

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement modifié de l'opération ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à engager les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- e. *Travaux de branchement lors de la construction d'un nouveau réseau et réalisation, à la demande du propriétaire, de la partie publique du branchement des immeubles édifiés postérieurement au réseau*

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président et Président de séance, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cette proposition ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

8. GEMAPI

- a. *Conventions de servitudes de passages pour autorisation de travaux en domaine privé concernant l'opération « Restauration de la Vèze d'Ougney » pilotée par le SMAMBVO*

Monsieur Stéphane ECARNOT, Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de ces conventions de passages ;
- accepte les termes desdites conventions ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les conventions à intervenir et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

9. MONDE ASSOCIATIF

- a. *Désignation de 3 représentants supplémentaires pour siéger au conseil d'administration de l'Ecole de Musique et de Danse à Orchamps*

Monsieur Michel BENESSIONO, Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de recourir au scrutin à main levée.

1. Désignation

Dans ces conditions, il est proposé de procéder, après appel à candidatures conformément à l'article L.2121-21 à la désignation de 3 représentants supplémentaires de la Communauté de Communes Jura Nord au Conseil d'Administration de l'Ecole de musique et de danse à Orchamps.

Sont candidats :

- Monsieur Mickaël PERES
- Monsieur Hubert BACOT

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021



ID : 039-243900560-20210930-DCC_09_111-AU

- Monsieur Michel GANET

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- désigne les conseillers communautaires suivants comme les 3 représentants supplémentaires de la Communauté de Communes Jura Nord au Conseil d'Administration de l'Ecole de musique et de danse à Orchamps.
 - Monsieur Mickaël PERES,
 - Monsieur Hubert BACOT,
 - Monsieur Michel GANET.
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier et à signer tout acte afférent à ce dossier.

Vote à l'unanimité

10. CULTURE

- a. *Convention de partenariat entre le CRJ et la CCJN relative aux points de vente de cartes avantages jeunes*

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de partenariat pour les 2 points de vente ;
- accepte les termes des conventions ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir et tout acte afférent à ce dossier.

Vote à l'unanimité

- b. *Convention avec l'Association La Carotte relative au minifestival 2021 retour à la Source*

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier.

Vote à l'unanimité

- c. *Convention de partenariat 2021/2022 dans le cadre de « Les 2 Scènes en itinérance »*

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de partenariat 2021/2022 ;
- accepte les termes de ladite convention ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021



ID : 039-243900560-20210930-DCC_09_111-AU

- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

d. Convention d'accueil d'un bénévole au sein de la médiathèque à Gendrey pendant les vacances d'été

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

e. Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit avec le club de Judo de Gendrey

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

f. Convention avec le Département du Jura

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention et de cet avenant ;
- se prononce favorablement sur les termes de ladite convention et ledit avenant ;
- autorise le Président à signer cette convention et cet avenant et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à signer l'avenant à cette convention à chaque fois que celui-ci est renouvelé ;
- autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 21h25

M. Jean-Louis MORLIER
Commune de RANS



M Régis CHOPIN,
Vice-président,
Président de la séance



11

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021



ID : 039-243900560-20210930-DCC_09_111-AU